

Vous êtes en droit :

- •d’ avoir accès à vos dossiers (médical, bancaire, etc.)
- de prendre part aux décisions qui vous concernent (même si vous avez signé une procuration) ou de révoquer une procuration en tout temps
- de dire « non » aux personnes qui essaient de vous vendre quelque chose
- de dire « non » aux personnes qui essaient de vous vendre quelque chose
- de refuser de fournir des renseignements personnels à un organisme qui l’exige avant d’avoir fait une recherche sur l’organisme en question ou de communiquer vous-même avec un de ses représentants
- de refuser à quiconque vous met mal à l’aise d’avoir accès à votre domicile privé ou à votre maison de repos
- d’installer des caméras cachées dans votre maison ou votre chambre
- de prendre vos propres décisions et vivre dans le respect et la dignité